

Amherst, le 13 mars 2017

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 13^e jour du mois de mars 2017, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Denise Charlebois	Robert Laperrière
Yves Duval	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Au milieu des difficultés réside les opportunités (Albert Einstein)

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 13 mars 2017

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 février 2017 et de la séance extraordinaire du 27 février 2017**
Résolutions numéros 027-17 à 048-17 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 février 2017 et numéros 049-17 à 054-17 pour la séance extraordinaire du 27 février 2017.
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de février 2017**
 - 4.1. Déboursés du 01-02-2017 au 28-02-2017 pour un montant total de 299 307.36 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 44 692.25 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Appui à la Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille
 - 6.2 Autorisation de passage – Gran Fondo Mont-Tremblant
 - 6.3 Appui à la municipalité de Boileau – Projet de camping régional
 - 6.4 Autorisation de demandes d'antécédents judiciaires
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt bilan mensuel février 2017
 - 7.2 Rapport SQ – janvier 2017
 - 7.3 Retraite de monsieur Yves Duval – Chef de district RINOL

- 7.4 Délégation de pouvoirs et de signature à la RINOL pour contrats licences des communications radios
- 7.5 Avis de motion – Règlement 522-17 concernant le brûlage
- 7.6 Nomination Mathieu Rouillier – Adjoint directeur premiers répondants
- 7.7 Dossier employé no 09-126
- 7.8 Présentation nouvel écusson PR

8. Travaux publics

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Avis de motion – Règlement 523-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Demande de dérogation mineure DM 01-2017

11. Loisirs et culture

- 11.1 Projet Je Participe

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 055-17 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

3 RÉS 056-17 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE la directrice générale soit exemptée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 février 2017 et de la séance extraordinaire du 27 février 2017, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal du 13 février 2017, résolutions numéros 027-17 à 048-17 inclusivement, et le procès-verbal du 27 février 2017, résolutions 049-17 à 054-17 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017

4.1 RÉS 057-17 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-02-2017 au 28-02-2017 pour un montant total de 299 307.36 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 44 692.25 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 058-17 APPUI SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à la majorité

6.2 **RÉS 059-17** **AUTORISATION DE PASSAGE – GRAN FONDO MONT-TREMBLANT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise les cyclistes à circuler sur la route 323 et sur le chemin Rockway Valley dans le cadre de l'activité du Gran Fondo Mont-Tremblant, le samedi 27 mai 2017.

Adoptée à la majorité

6.3 **RÉS 060-17** **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU – CAMPING MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé dans le cadre d'un développement touristique et économique pour l'ensemble de la rivière ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau a déposé une demande de subvention de 31 760 \$ auprès de la MRC de Papineau pour les projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie et que la municipalité de Boileau respecte en tous points les critères de sélection invoqués dans le « *guide politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* » ;

CONSIDÉRANT que la création de ce camping aura des retombées économiques, sociales et communautaires positives non seulement pour la municipalité de Boileau, mais rayonnera sur l'ensemble des territoires connexes et que ce projet créera quelques postes saisonniers;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau désire promouvoir un projet qui aura un impact régional et que ce projet traverse 3 MRC (Laurentides, Papineau et Argenteuil) et 7 municipalités (Minerve, Labelle, La Conception, Amherst, Lac-des-Plages, Boileau et Harrington) ;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité d'un circuit canotable a été effectuée en 2016 et que différents outils promotionnels ont été produits;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la PROMA appuient fortement la mise en place d'un 2^e terrain de camping au kilomètre 67;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres partagent des ressources humaines et financières depuis plus de 10 ans afin de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT que depuis sa création toutes les municipalités membres posent des actions continues sur les bandes riveraines, les installations septiques, le suivi de la qualité de l'eau, l'harmonisation de leurs règlements municipaux en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT que la PROMA désire inclure la rivière comme infrastructure récréotouristique dans les plans d'urbanisme des 6 municipalités membres et au schéma d'aménagement des 3 MRC ;

CONSIDÉRANT que le comité PNR3 de la MRC de Papineau a recommandé favorablement la subvention demandée au montant de 31 760 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil appuie la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal et sentier pédestre a portée régionale ;

QUE le conseil appuie la Municipalité de Boileau pour demander à la MRC de Papineau une subvention au montant demandé de 31 760 \$ dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à MRC de Papineau et la municipalité de Boileau.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 061-17 AUTORISATION DE DEMANDE D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à déposer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, les demandes de recherche d'antécédents judiciaires auprès de la Sûreté du Québec lors de l'embauche d'employé au camp de jour.

Adoptée à la majorité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT BILAN MENSUEL FÉVRIER 2017

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour les mois février 2017.

7.2 RAPPORT SQ – JANVIER 2017

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale dépose le rapport de la Sûreté du Québec pour le mois de janvier 2017.

7.3 RETRAITE DE MONSIEUR YVES DUVAL – CHEF DE DISTRICT-RINOL

Le conseil prend acte de l'annonce de la retraite de monsieur Yves Duval à titre de chef de district de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides à compter du 15 mars 2017.

7.4 RÉS 062-17 DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET DE SIGNATURE À LA RINOL POUR LES CONTRATS DES LICENCES DES COMMUNICATIONS RADIOS

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst est membre de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides (ci-après nommée la « Régie ») ;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie sont responsables de voir, avec la ville de Mont-Tremblant et Innovation, Sciences et Développement économique Canada, à la gestion et le paiement des contrats de licences des communications radios ;

CONSIDÉRANT que la Régie doit voir à la gestion des communications radios ;

CONSIDÉRANT que la Régie effectuera les paiements des licences des communications radios ;

CONSIDÉRANT que la Régie sera responsable des contrats de licences de communications radios et de leurs gestions pour et au nom des municipalités membres ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil délègue à la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides la responsabilité de négocier, gérer, signer et payer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst les contrats des licences des communications radios ainsi que pour les contrats futurs de la municipalité envers Innovation, Sciences et Développement économique Canada et la ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à la majorité

7.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 522-17 CONCERNANT LE BRÛLAGE

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 522-17 concernant le brûlage.

7.6 RÉS 063-17 NOMINATION MATHIEU ROUILLIER – ADJOINT DIRECTEUR PREMIERS RÉPONDANTS PAR INTÉRIM

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil nomme monsieur Mathieu Rouillier au poste d'adjoint au directeur des premiers répondants par intérim.

Adoptée à la majorité

7.7 RÉS 064-17 DOSSIER EMPLOYÉ NO 09-126

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde déposée par l'employé no 09-126 à la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides ;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides a acceptée la demande de congé sans solde déposée par l'employé 09-126 ;

CONSIDÉRANT que l'employé 09-126 a débutée avec le Service de sécurité incendie de la municipalité d'Amherst ;

CONSIDÉRANT que les coûts de la formation P1 section 1 et 2 de l'employé 09-126 ont été défrayés par la municipalité d'Amherst ;

CONSIDÉRANT que l'employé 09-126 s'était engagé envers le Service de sécurité incendie de la municipalité d'Amherst le 15 juillet 2016, à compléter cette formation en 2017 ;

CONSIDÉRANT les conditions prévues au moment de l'embauche de l'employé 09-126 par le Service de sécurité incendie de la municipalité d'Amherst ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil prend acte et accepte la décision de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides d'accorder le congé sans solde à l'employé 09-126 ;

QUE le conseil consent à ce que l'employé 09-126 complète sa formation en 2018 au lieu de 2017 tel que prévu initialement à l'entente intervenue avec le Service de sécurité incendie de la municipalité d'Amherst ;

QUE, par ailleurs, le conseil signifie à l'employé 09-126 que, à la fin de son congé sans solde, s'il n'y a pas retour au travail, l'employé 09-126 devra rembourser à la municipalité d'Amherst les frais encourus pour l'inscription à sa formation P1 section et 1 et 2.

Adoptée à la majorité

7.8 RÉS 065-17 PRÉSENTATION DU NOUVEL ÉCUSSON PR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil adopte le nouvel écusson des premiers répondants.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 523-17 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le conseiller Robert Laperrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 523-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE M. MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de février 2017.

10.2 RÉS 066-17 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 01-2017

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT la présence dans la cour arrière d'une bande riveraine rendant impossible l'implantation d'un bâtiment accessoire en conformité avec la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement créerait un préjudice au propriétaire;

CONSIDÉRANT l'usage commercial de la propriété;

Monsieur le maire, Bernard Lapointe invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 01-2017 tel que déposée.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 RÉS 067-17 PROJET J'Y PARTICIPE

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Laurentides de mettre en valeur et de promouvoir le corridor aérobique ;

CONSIDÉRANT les retombées économique et récréotouristique du corridor aérobique pour la municipalité d'Amherst ;

CONSIDÉRANT le projet proposé par la MRC des Laurentides d'installer une sculpture faisant référence à l'histoire ferroviaire ainsi que celle de la mine de silice de Saint-Rémi-d'Amherst, ceci dans le cadre du programme « Je Participe »;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est portée acquéreur de terrain adjacent au corridor aérobique dans le secteur prévu pour l'installation de la sculpture ;

CONSIDÉRANT la présence de vestiges de l'ancienne mine de silice sur le terrain acquis par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux orientations de la municipalité d'Amherst ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil entérine le projet tel que proposé par la MRC des Laurentides visant l'installation d'une sculpture adjacente au corridor aérobique et à proximité du lac de la Mine ;

QUE le conseil demande à la MRC des Laurentides d'évaluer la possibilité d'installer la sculpture sur le terrain appartenant à la municipalité d'Amherst ;

QUE l'implantation de la sculpture, advenant qu'elle soit installée dans l'emprise du corridor aérobique, fasse l'objet, le cas échéant, d'une autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE le conseil s'engage, après confirmation du projet par la MRC des Laurentides, à faire réaliser, selon le devis qui sera fourni par la MRC, l'infrastructure nécessaire à l'installation de la sculpture et en assure par la suite l'entretien.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 068-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe,
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bernard Lapointe,
Maire